Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Saisie sur mon compte bancaire

Par carrybelle

bonsoir, je suis auxiliaire de vie. Je vis seule avec mes 4 enfants.Mon salaire mensuel varie entre 1000 et 1500 euros. Je voudrais savoir quel montant maximum un huissier peut saisir sur mon compte. Merci de vos réponses;

Par cece74

Bonjour,

Au regard des sommes saisies:
Si le solde de tous vos comptes saisis est négatif, aucune somme ne peut être saisie.

Il n'est pas possible de saisir l'intégralité des sommes disponibles sur vos comptes, même si le montant dû est supérieur au solde disponible. En effet, le compte doit obligatoirement rester crédité de la somme de 536,78 ? : c'est le solde bancaire insaisissable (SBI).

Par ailleurs, d'autres sommes sont insaisissables (minima sociaux, prestations familiales...).
Vous pouvez donc en disposer, dans la limite de leurs montants. Pour cela, vous devez fournir à la banque des justificatifs de l'origine de ces sommes dans les 15 jours.

En espérant avoir répondu à ta question.
Cordialement.